

2025, un bon millésime pour votre épargne ; 2026 dans la continuité ?

Contre toute attente, l'année 2025 se sera finalement révélée favorable, à la fois pour l'économie mondiale et pour les marchés financiers. Ce constat peut surprendre tant le début d'année avait été marqué par de nombreuses inquiétudes.

Un climat géopolitique et commercial en recomposition

L'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis et ses premières décisions ont rapidement ravivé les craintes. Plus imprévisible encore que lors de son premier mandat, le président américain a multiplié les prises de position abruptes : tensions diplomatiques avec plusieurs partenaires historiques, volonté affichée de redéfinir les relations commerciales internationales, tout en cherchant paradoxalement un apaisement avec la Russie.

La mise en place de nouvelles barrières douanières élevées s'inscrit officiellement dans une logique de rééquilibrage

des échanges commerciaux. Elle illustre surtout une évolution plus profonde : la remise en cause progressive de la mondialisation telle que nous l'avons connue, et un retour assumé à des politiques plus protectionnistes.

Dans ce contexte, la géopolitique s'impose de nouveau comme un facteur déterminant pour les années à venir. La défense des frontières, le réarmement et la recherche d'autosuffisance deviennent des priorités stratégiques pour de nombreux États. Longtemps cantonnées aux matières premières, ces préoccupations s'étendent désormais à certains produits finis. Le secteur de l'électronique en est une illustration

UNOFI

CHAQUE
PATRIMOINE EST
UNIQUE

LA LETTRE DE L'UNION NOTARIALE FINANCIÈRE

■ Rendement 2025 du contrat Unofi-Évolution avec une allocation d'actifs prudente* (Taux nets de frais de gestion, avant prélèvements sociaux).

Allocation d'actifs du profil "prudent" Taux servis pour 100 000 € (ou plus) nets investis pour 2025

65 % support en euro « Unovie »

Unovie (après majorations de 0,40 %) **3,40 %**

35 % unités de compte (UC)*

5 % Unofimmo	1,44 %
4 % Unofi-Prudence	4,83 %
16 % Unofi-Allocation Monde	3,55 %
5 % Unofi-Croissance	3,02 %
5 % Unofi-France	16,78 %

Unofi-Évolution
avec allocation d'actifs prudente

4,03 %

Les supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et comportent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

* Pour connaître l'allocation d'actifs proposée pour 2026 et la définition notamment du profil "prudent", connectez-vous à votre espace sécurisé sur le site unofi.fr.

frappante, avec la possibilité de restrictions d'accès à certaines technologies réservées aux pays maîtrisant les savoir-faire clés. À terme, certains services pourraient également être concernés, comme on l'observe déjà autour de l'intelligence artificielle.

Parallèlement, un bras de fer inédit s'est engagé entre le président américain et le président de la Réserve fédérale (FED), autour de la conduite de la politique monétaire. Une remise en cause de l'indépendance des banques centrales constituerait une rupture majeure, susceptible d'affecter durablement la confiance des investisseurs.

Dans ce climat d'incertitude, il n'est pas surprenant que le dollar ait perdu de sa vigueur en début d'année, au profit d'un euro en revalorisation, soutenu également par une politique monétaire accommodante menée par la Banque centrale européenne. Cette dépréciation du dollar a, par ailleurs, contribué à améliorer la compétitivité des exportations américaines. De quoi s'interroger, non sans ironie, sur l'équilibre réel du jeu.

La réaction des marchés financiers

Les marchés financiers ont logiquement réagi avec prudence dans un premier temps. Toutefois, le scénario redouté ne s'est pas matérialisé. Rapidement, de nouveaux accords commerciaux ont été conclus par les États-Unis, limitant l'impact réel des mesures protectionnistes. Dans le même temps, la FED a engagé un cycle de baisse de ses taux directeurs, soutenant la dynamique économique. L'inflation, malgré les barrières douanières, est restée modérée, et de nombreux indicateurs économiques se sont révélés meilleurs qu'anticipé au fil de l'année.

Progressivement, l'économie mondiale a retrouvé de la visibilité. La croissance s'est raffermie, améliorant l'activité et la rentabilité des entreprises, ce qui s'est naturellement reflété dans les valorisations boursières. En cette fin d'année 2025, les marchés actions affichent des performances positives dans la plupart des pays développés, tandis que les indicateurs économiques sont globalement bien orientés à l'échelle mondiale. L'optimisme prévaut.

Marchés obligataires : une dynamique atypique

Du côté des marchés obligataires, l'année aura également été singulière. Les banques centrales, considérant l'inflation comme maîtrisée, ont donné la priorité au soutien de la croissance en abaissant leurs taux directeurs. Cette orientation s'est traduite par une baisse progressive de la rémunération des placements sans risque, tels que les comptes à terme ou le Livret A.

Dans un environnement classique, ces décisions auraient dû entraîner une baisse des taux à long terme. Or, dans le même temps, les banques centrales ont réduit la taille de leurs bilans en revendant une partie des obligations acquises durant la période du Covid. Cette offre supplémentaire sur les marchés, conjuguée à des politiques budgétaires plus expansionnistes, notamment liées au financement de dépenses militaires, a exercé une pression haussière sur les taux longs. L'augmentation de l'endettement public a ainsi contribué à maintenir les taux obligataires à des niveaux élevés.

Alors qu'une baisse marquée des taux était attendue en début d'année, ceux-ci se sont finalement stabilisés, voire légèrement appréciés. Cette situation s'est révélée favorable aux détenteurs de contrats d'assurance-vie, dont les actifs sont largement investis en obligations, avec des opportunités d'investissement à des rendements redevenus attractifs. Les expositions aux marchés actions ont, quant à elles, bénéficié pleinement de la progression des indices.

Les épargnants ayant conservé une vision de long terme peuvent donc se satisfaire de l'année 2025, malgré la baisse de la rémunération des actifs les moins risqués et l'impact négatif pour les placements exposés au dollar, du fait de la revalorisation de l'euro.

2026 sera-t-elle similaire ?

À ce stade, les grands équilibres ne semblent pas remis en cause. Donald Trump poursuit une communication volontiers provocatrice, multiplie les déclarations spectaculaires, affiche de nouvelles ambitions territoriales et continue de s'en prendre à la FED. Ces gesticulations, devenues presque routinières, ne provoquent plus de réactions marquées sur les marchés, qui semblent désormais s'en accommoder.

Le facteur clé pour les investisseurs reste la croissance économique. Or celle-ci n'est pas remise en question ; bien au contraire, les économistes anticipent une amélioration en 2026. En cas de ralentissement inattendu, les banques centrales disposent encore de marges de manœuvre, du moins le pensent les marchés.

Pour autant, tout n'est pas exempt de risques. Les valorisations des entreprises apparaissent aujourd'hui élevées au regard des standards historiques, que l'on observe les PER (rapport entre le prix d'une action et les bénéfices attendus) ou les indicateurs de type VE/EBITDA, qui comparent la valeur globale d'une entreprise à sa capacité bénéficiaire.

Si la croissance devait accélérer bien au-delà des anticipations, ces niveaux de valorisation pourraient être

justifiés. À ce stade toutefois, la progression reste mesurée. Les marchés actions pourraient donc avoir besoin de marquer une pause, voire de connaître une phase de correction. Une telle évolution ne constituerait pas un signal de sortie, mais plutôt une opportunité d'investissement, tant que le scénario d'une croissance en amélioration demeure intact.

Sur le plan géographique, la croissance devrait s'améliorer légèrement aux États-Unis, en Asie et en Europe, avec une dynamique toujours dominée par l'Asie et les États-Unis. Néanmoins, au regard des valorisations relatives, l'Europe et l'Asie apparaissent aujourd'hui plus attractives.

Concernant les taux d'intérêt, deux éléments méritent l'attention. La BCE ne devrait plus abaisser ses taux directeurs de manière significative, ceux-ci pouvant demeurer globalement stables sur l'année. La FED pourrait, en revanche, poursuivre son mouvement de

baisse. Fait notable, les deux institutions ont stabilisé la taille de leur bilan, ce qui ouvre la voie à de nouveaux achats d'obligations afin de maintenir cet équilibre, exerçant potentiellement une pression à la baisse sur les taux longs.

Dans ce contexte, il conviendra de rester attentif aux opportunités offertes par les marchés obligataires, en privilégiant notamment les obligations de maturité plus longue, susceptibles de bénéficier d'une détente des taux au cours de l'année.

En conclusion...

L'année 2026 pourrait ainsi s'inscrire dans la continuité, en particulier pour les actifs obligataires et les supports en assurance-vie, avec des niveaux de taux à l'achat encore attractifs. Comme souvent, la clé résidera moins dans l'anticipation parfaite que dans la discipline, la diversification et la capacité à tirer parti des phases de volatilité.

Entretien avec Benoit Renaud dans Conseils des notaires

Benoit Renaud, directeur général de l'Union notariale financière, a répondu aux questions de la journaliste Barbara Bénichou dans le magazine *Conseils des notaires* (janvier 2026, n° 498), actuellement en vente en kiosque. Il y dresse un état des lieux de l'année 2025, marquée par une grande instabilité nationale et internationale, mais aussi porteuse de signaux positifs. Dans ce contexte, il livre les clés d'une stratégie patrimoniale réussie, entre mécanismes juridiques et optimisation financière. Nous publions ci-dessous un extrait de l'interview.

« Qu'en est-il des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ?

Les SCPI constituent un investissement encore plus agile et moins contraignant que l'immobilier traditionnel. Acheter des parts de SCPI permet de pratiquer une forme de diversité dans ses placements et offre des solutions juridiques de transmission particulièrement attractives, notamment par le biais de la donation en nue-propriété ou d'usufruit, temporaire ou non.

Et l'assurance-vie ?

L'assurance-vie comme le Plan d'épargne retraite (PER), sont des incontournables, d'excellents vecteurs de gestion de son avenir. Il ne s'agit pas



Benoit Renaud, directeur général du groupe Unofi © Jean-Marc Gourdon

juste d'outils de transmission. En optant pour le « multisupport », ils permettent de diversifier son patrimoine en orientant ses choix en fonction de son âge et du niveau de risque souhaité.

Y a-t-il un bon conseil patrimonial à retenir ?

Le meilleur conseil est de ne se fermer aucune porte, ne pas oublier la philosophie de son engagement et comprendre les risques pris. On ne peut pas sécuriser tous ses placements. Une fois les orientations actées, avec l'aide de professionnels, il faut s'y tenir et éviter la quête de l'immédiateté et les visions trop court-termistes.

Je l'ai déjà dit : « c'est dans la durée que se construit un patrimoine, j'ajouterais avec diversité. »

Assemblée générale d'IPER en 2026

L'assemblée générale d'IPER se tiendra le jeudi 11 juin 2026 à 11 heures, au 2 rue Montesquieu, Paris 1^{er}.

Les adhérents ont jusqu'au 12 avril 2026 pour déposer des projets de résolution et jusqu'au 15 avril 2026 pour proposer leur candidature à un mandat d'administrateur.

Un défaut de quorum lors de cette réunion obligeraient à convoquer une deuxième réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur le même ordre du jour, le mercredi 24 juin 2026 à 11 heures, dans les mêmes locaux.

Hausse de la CSG sur les revenus du capital

L'article 12 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a prévu une hausse de 1,4 point de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) sur certains revenus du capital. Le produit résultant de la hausse sera affecté à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Ainsi, pour les revenus du capital, le taux de droit commun de la CSG passe de 9,20 % à 10,60 % (soit un total de prélèvements sociaux de 18,60 % et la Flat Tax à 31,4 %). La CSG déductible reste quant à elle fixée à 6,80 %.

Sont notamment concernés par la hausse : les dividendes, intérêts, les plus-values sur valeurs mobilières, et selon France Assureurs, les Plans d'Épargne Retraite (PER)...

En revanche, restent soumis au taux de 9,20 % (soit des prélèvements sociaux de 17,20 % et la Flat Tax à 30 %) principalement les produits des contrats de capitalisation et d'assurance-vie, les revenus fonciers et les plus-values immobilières, les intérêts de certains plans d'épargne logement (PEL), comptes d'épargne logement (CEL) et produits de certains plans d'épargne populaire (PEP).

La loi prévoit que cette hausse s'applique pour les

Votre conseiller Unofi, aux côtés de votre notaire, est à votre disposition pour étudier les placements financiers adaptés en fonction votre situation personnelle, vos objectifs, votre

revenus du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour les produits de placement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Droit de partage et clause de préciput : clap de fin

La Cour de cassation met enfin un terme au débat quant à l'application du droit de partage sur les biens prélevés par le conjoint survivant, en vertu d'une clause de préciput.

Dans un avis du 21 mai 2025, la 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation avait considéré que le prélèvement précipitaire effectué par le conjoint survivant ne constituait pas une opération de partage. Le 5 novembre 2025, la chambre commerciale en a tiré les conséquences fiscales : ce prélèvement précipitaire ne peut dès lors être soumis au droit de partage de 2,50 %.

C'est le clap de fin d'une saga jurisprudentielle avec un dénouement conforme aux attentes des praticiens.

Pacte Dutreil : un rôle clé dans la transmission d'entreprise

Le ministère de l'économie a rappelé, dans une réponse publiée le 6 janvier 2026 (JO AN, p. 47) l'importance stratégique de la transmission d'entreprise dans un contexte marqué par le vieillissement de la population des dirigeants en France.

Face à cet enjeu majeur pour la pérennité du tissu économique, le Gouvernement souligne à nouveau le rôle essentiel du dispositif « pacte Dutreil ».

Le dispositif dit « pacte Dutreil » est un avantage fiscal introduit au début des années 2000 afin de favoriser la transmission familiale des entreprises, qu'il s'agisse de successions ou de donations. Il repose notamment sur des conditions d'engagement de conservation des titres. Le pacte Dutreil permet de réduire significativement le coût fiscal de la transmission, rendant ainsi le taux effectif d'imposition proche de celui observé dans les pays voisins.

sensibilité au risque et, le cas échéant, les propositions d'allocations type d'actifs prudente, équilibrée ou dynamique de nos gérants de la salle des marchés.

Union notariale financière

siège social : 2, rue Montesquieu, 75001 Paris – **siège administratif :** 30, bd Brune CS 30303 – 19113 Brive cedex

Unofi-Assurances SA au capital social de 54 137 500 euros • RCS Paris B 347 502 254 Société d'assurance sur la vie agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le n°1021020 (acpr.banque-france.fr) - Entreprise régie par le code des assurances **Unofi-Gestion d'Actifs** SA au capital de 1 000 572 euros • RCS Paris B 347 710 824 • Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), 17 place de la Bourse – 75002 PARIS, sous le n° GP-14000023 (www.amf-france.org) **Unofi-Patrimoine** SA au capital de 1 525 000 euros • RCS Paris B 378 566 533 • N° d'enregistrement à l'ORIAS: 07 001 835 - www.orias.fr Agent lié d'Unofi-Gestion d'Actifs, Mandataire d'assurance d'Unofi-Assurances et Courtier d'assurance ou de réassurance.

Cette publication est exclusivement conçue à des fins d'information et ne constitue ni un conseil en investissement ni une offre de produits financiers. Pour consulter vos comptes en ligne et les lettres périodiques de la salle des marchés, demandez votre accès sécurisé sur la page d'accueil du site unofi.fr